

LE REGIONAL

du 8 au 14 juin 2006

Ok pour Salon, copie à revoir pour Grans

ZONES COMMERCIALES

Avis favorable pour le projet de zone commerciale à Salon. En revanche, le projet de Grans (Carrefour) a été retiré par ses promoteurs. Il sera représenté à la rentrée.

Le maire de Salon, Michel Tonon, est évidemment satisfait de la tournure des événements. «*Nos arguments ont été entendus*», dit-il. *Nous avons su expliquer ce que nous voulions, c'est-à-dire une zone d'activité dirigée exclusivement vers l'équipement de la maison*».

Du côté de l'opposition municipale, le conseiller UMP Michel Roux approuve la décision de la commission. «*Nous ne sommes pas hostiles au projet*», dit-il, *mais reste à obtenir la signature définitive des enseignes qui devront être complémentaires du commerce de centre ville, ce qui n'est pas encore fait*».

Élus hors la loi ?

En revanche, Claude Diot, le président de l'association de petits commerçants «*En toute franchise*» ne décolère pas. «*Les élus salonais sont hors la loi Royer*», accuse M. Diot. Pourquoi ? «*Parce que le schéma de développement commercial des Bouches-du-Rhône, indique qu'il y a déjà 41% de surfaces commerciales en trop*». L'association ne

compte pas en rester là : «*nous allons attaquer en justice la décision de la commission*», promet M. Diot. Prise très au sérieux, l'association «*En toute franchise*» ne serait pas étrangère au retrait devant la CDEC du projet gransois par ses promoteurs (Carrefour et Progest). C'est ce qu'explique Yves Vidal, le maire de Grans. «*Aucun dossier d'avis n'a été reçu dans les délais. Moi-même je ne l'ai reçu que vendredi en mairie. Dans ces conditions, le projet aurait pu être attaqué pour vice de procédure par une association*».

Pas assez de temps

Plus globalement, les promoteurs du projet Carrefour estiment ne pas avoir eu suffisamment de temps pour boucler un dossier qui devait passer à l'origine fin juin en commission. Actuellement, la totalité des baux n'est pas encore signée pour la galerie marchande. Difficile dans ces conditions de prouver que les boutiques de la galerie seront complémentaires de la zone et du centre ville salonais. Bref, Carrefour et

le promoteur Progest se seraient donnés quelques semaines de plus pour figurer et blinder un dossier qui devrait être déposé en juillet. Restera au préfet de réunir à nouveau la CDEC qui siègera probablement début octobre.

Oui ou non ?

Six membres siègent à la Commission départementale d'équipement commercial qui a pour mission d'autoriser ou non l'implantation des zones commerciales. Concernant le projet de Salon, cinq membres ont émis un avis favorable : le maire de Salon (Michel Tonon), le président de la communauté d'agglomération (toujours Michel Tonon), le représentant de la Chambre de commerce, le représentant de la Chambre des métiers, le représentant des associations de consommateur.

Mardi matin, la CDEC (commission départementale d'équipement commercial) a émis un avis favorable au projet d'un ensemble commercial d'environ 20 000 m² à Salon. Sur les 5 membres de la commission, seul le représentant de la ville d'Aix s'est prononcé contre le projet. Ainsi, la commission n'a pas suivi le commissaire enquêteur qui avait émis un avis défavorable.